

POUR UN ÉTAT FORT

1

POUR VAINCRE LE TERRORISME

RENFORCER NOS CAPACITÉS DE RENSEIGNEMENT

- Redonner toute leur place aux services du renseignement territorial. Le renseignement de proximité a été affaibli par les réformes successives alors qu'il est le plus à même de détecter les signaux faibles de la radicalisation. L'articulation du renseignement territorial avec les services spécialisés est essentielle. Il faut consolider la chaîne de détection de la menace du « signal faible » (renseignement territorial) au « signal fort » (DGSI) et créer un continuum dans le traitement de la menace sur le territoire national et à l'étranger.
- Associer pleinement la gendarmerie nationale à la communauté du renseignement pour tirer parti de son maillage territorial
- Développer le renseignement pénitentiaire et en faire un acteur à part entière de la communauté du renseignement
- Renforcer la coopération européenne entre services de renseignement en créant une agence européenne de coordination du renseignement

- **Créer une police pénitentiaire.** En raison de la surpopulation carcérale, des droits toujours plus protecteurs des prisonniers (interdiction des fouilles...), nos prisons deviennent des lieux de radicalisation, de trafics et une « école » de la délinquance au lieu d'être des lieux de privation des libertés et de réinsertion. C'est pourquoi il est proposé de créer une police pénitentiaire. Placée sous l'autorité du ministère de la justice, cette police pénitentiaire sera chargée d'assurer le renseignement indispensable à la lutte contre les trafics et la radicalisation des détenus, de mener les enquêtes au sein des établissements pour faire cesser les trafics en tout genre dans les prisons, de sécuriser les lieux de détention, de réaliser les extractions qui sont aujourd'hui à la charge des policiers et des gendarmes pour permettre de redéployer ces derniers sur le terrain.
- Faire pression sur les fournisseurs d'accès à internet pour qu'ils fournissent les clés de déchiffrement des logiciels cryptés utilisés par les terroristes
- Gagner en réactivité en donnant une valeur judiciaire au renseignement.

RENFORCER LA SÉCURITÉ

- Mettre en œuvre tous les outils de l'état d'urgence : perquisitions, arrestation des Français de retour du Djihad, assignation à résidence des fichés S jugés dangereux.
- Utiliser les nouvelles technologies (biométrie, reconnaissance comportementale et faciale,...) pour lutter contre le terrorisme et faire face à la massification de la menace.

AJ!
2017

- Les personnels de sécurité (5000 policiers, 2500 personnels de justice et 1000 douaniers), dont le Gouvernement a annoncé le recrutement, ne seront pas sur le terrain avant 2 années. Or le besoin de sécurité est immédiat. Il est proposé de faire appel aux réservistes de la police et de la gendarmerie (retraités des deux corps) pour permettre aux actifs de remplir pleinement leurs missions. A terme nous devons créer une garde nationale intégrant les réservistes de la police, de la gendarmerie et de l'armée.
- Mettre en place le fichier européen des passagers aériens (PNR)

LUTTER CONTRE LA RADICALISATION

- **Les attentats du 7 janvier et du 13 novembre dernier démontrent si besoin est l'extrême radicalisation des extrémistes musulmans qui déshonorent l'islam. Il est proposé de surveiller les lieux de culte pour fermer les mosquées radicales, d'expulser les imams qui font l'apologie de la violence et de créer un délit de consultation habituelle des sites djihadistes pour mettre fin à l'endoctrinement sur Internet.**
- Exiger la transparence sur les financements des lieux de culte.
- Exiger une formation civique minimum des ministres du culte.
- Prononcer davantage de déchéances de nationalité pour les binationaux auteurs d'actes terroristes.
- Diffuser un contre-discours laïc sur internet pour lutter contre la propagande.

DÉFENDRE LES FRONTIÈRES EXTÉRIEURES DE L'EUROPE

- Assurer un véritable contrôle des frontières à l'extérieur et à l'intérieur de l'UE et négocier un nouveau traité pour remplacer Schengen.
- Créer une véritable police européenne des frontières.
- Passer des accords entre l'Europe et les pays d'origine des migrants économiques pour rendre leur réadmission effective.

AJ!
2017

2

POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ AU QUOTIDIEN - OCCUPER LE TERRAIN - NE DÉLAISSER AUCUN TERRITOIRE

- Redéployer 4.500 policiers et gendarmes sur le terrain grâce à un recrutement de personnels civils pour les tâches administratives.
- Faire largement appel aux réservistes de la police et de la gendarmerie.
- Multiplier les patrouilles sur le terrain avec des effectifs fidélisés.
- **Réaliser un vrai travail de simplification de la procédure pénale. Les forces de l'ordre croulent sous des procédures devenues de plus en plus complexes et chronophages. La Cour des comptes estime que 60% du temps de travail des forces de l'ordre y est consacré ! Autrement dit un policier passe un 1/3 de son temps sur le terrain ou à réaliser une enquête et les 2/3 de son temps à régler des questions de procédure pour éviter qu'un coupable ne soit relâché pour cause de procédure non conforme. Il est proposé de simplifier la procédure en pensant avant tout aux victimes et aux forces de l'ordre plutôt qu'aux suspects.**

- Favoriser la participation de la population à l'information des forces de l'ordre et aux dispositifs d'alerte.
- Systématiser la saisie des avoirs des trafiquants de drogue.
- Elaborer une loi de programmation de la sécurité intérieure incluant d'importants investissements dans les nouvelles technologies.
- Rendre obligatoire, sauf motivation de jugement, le prononcé d'une interdiction de séjour d'un an des dealers dans les lieux où le deal a été constaté.
- Rétablir la loi Ciotti sur l'absentéisme scolaire et l'étendre aux parents de petits trafiquants de drogue.
- Etendre les prérogatives des polices municipales.
- Donner davantage de liberté aux services départementaux dans la gestion de leurs effectifs et les possibilités de redéploiement au sein des services.
- **Redéfinir la légitime défense des forces de l'ordre. Le cadre juridique actuel ne permet pas aux policiers de faire usage de la force lorsqu'ils sont directement menacés par des armes à feu. Aujourd'hui, nous sommes dans une impasse juridique : soit le policier se défend en mettant hors d'état de nuire le délinquant lourdement armé mais est immédiatement mis en cause pour s'être servi de son arme, soit le policier respecte le droit et devient au risque de sa vie la cible de ces délinquants qui eux n'hésitent pas à tirer les premiers. Il n'est pas acceptable que les règles de la légitime défense aboutissent au décès d'un policier dans le cadre d'une intervention. Il faut donc la redéfinir pour sortir de cette impasse.**

AJ!
2017

3

**POUR DONNER À LA JUSTICE
LES MOYENS DE REMPLIR SA MISSION**

REDONNER TOUT LEUR SENS AUX DÉCISIONS DES TRIBUNAUX

- **Supprimer les réductions automatiques de peines. Nos concitoyens ne peuvent comprendre qu'un condamné à 5 ans de prison sorte au bout de 3 ans ! Dans les jugements d'assises les jurés en sont à calculer l'effectivité de la durée d'emprisonnement avant de prononcer la peine pour savoir combien de temps le coupable restera effectivement sous les barreaux ! Sous l'effet des aménagements quasi-automatiques et systématiques des peines, les condamnés bénéficient d'une réduction de 3 mois d'emprisonnement par année de condamnation pour la première année et 2 mois ensuite (2 mois et 1 mois pour les récidivistes) à laquelle peut s'ajouter une autre réduction de peine (2 mois par an) si leur projet de réinsertion est jugé particulièrement pertinent. Il est proposé de supprimer la réduction automatique des peines qui dans la loi s'appelle un « crédit de réduction de peine »... les victimes apprécieront !**

AJ!
2017

- Revenir sur les peines de substitution qui sont prononcées pour tous les condamnés à moins de 2 ans de prison. Ils ne sont jamais incarcérés et bénéficient d'un aménagement de peine (bracelet électronique...). A titre d'exemple l'auteur de violences conjugales et sexuelles n'ira pas en prison ! Il est proposé de baisser ce seuil à 1 an et à 6 mois pour les récidivistes.
- Rétablir les peines plancher.
- **Construire 10.000 places de prison pendant le quinquennat. Les prisons françaises sont surpeuplées et pourtant la France a un faible taux d'incarcération. Résultat : au lieu d'emprisonner les délinquants, nous aménageons et réduisons les peines pour limiter cette surpopulation carcérale. Nous proposons d'inverser cette logique, de rendre effective les peines de prisons prononcées en construisant 10 000 places de prison sur le quinquennat (coût : 1,6Mds€ d'investissement.) et ce, afin de crédibiliser les décisions de justice et de lutter contre l'impunité des petits délinquants.**

REDONNER DE LA CRÉDIBILITÉ À LA JUSTICE DES MINEURS

- Séparer la justice civile qui accompagne le mineur de la justice pénale qui le sanctionne.
- Imposer un délai maximum entre décision du tribunal et exécution de la peine.
- Limiter à 3 le nombre de mesures éducatives prononcées à l'encontre d'un mineur.

AJ!
2017

MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES DÉTENUS

- Développer le travail en prison grâce à une agence nationale spécialisée.
- Assurer une vraie évaluation des détenus dangereux, évaluation nécessaire avant toute sortie ou aménagement de peine.

ALIGNER LES CONDITIONS DE NOMINATION DES MAGISTRATS DU PARQUET SUR CELLES DES JUGES

AJ!
2017

4

POUR MAÎTRISER L'IMMIGRATION

ENCADRER L'IMMIGRATION LÉGALE

- Toute nation a le droit, pour ne pas dire le devoir, de décider qui peut, ou non, entrer sur son territoire. Or l'immigration légale française est incontrôlée et surtout non décidée. En 2014, 222 000 immigrés sont entrés légalement sur notre territoire dont 30% d'étudiants, 45% au titre du regroupement familial et 9% pour travailler. Il est proposé de faire voter chaque année par le Parlement un plafond d'immigration, une répartition par type d'immigration (% étudiant, % travail et % regroupement familial) et la mise en place d'un système par point qui permette de déterminer le profil des étrangers dont nos universités, ou notre économie, ont besoin.
- Concernant le regroupement familial, dont il faut diminuer le nombre, il est proposé de le conditionner à l'exercice d'un emploi. Les étrangers qui vivent des revenus d'assistance ou de remplacement (allocation chômage) n'ont pas les moyens de subvenir aux besoins de leur famille. Ils ne pourront plus bénéficier du regroupement familial.

LUTTER CONTRE LE DÉTOURNEMENT DU DROIT D'ASILE ET L'IMMIGRATION CLANDESTINE

- Autoriser le placement des familles en rétention administrative en supprimant la «circulaire Valls».
- Renégocier le traité du Touquet.
- **La France doit répondre à une double exigence : défendre une tradition d'accueil des réfugiés politique et de guerre tout en luttant contre le détournement économique du droit d'asile. La durée d'examen des demandes d'asile est trop importante (24 mois contre 9 mois en Allemagne). Par ailleurs les reconductions des déboutés sont quasi inexistantes. Il est proposé de donner une valeur législative à la liste des pays sûrs et délimiter à une quinzaine de jours l'examen de ces dossiers, de réduire à six mois les délais de traitement global des autres dossiers en augmentant massivement les moyens de l'OFPRA et de la CNDA.**
- Conditionner l'acquisition de la nationalité française pour les enfants nés en France (droit du sol) à la régularité du séjour d'au moins un des deux parents au moment de la naissance.
- **Réformer l'Aide Médicale d'Etat en la limitant aux cas d'urgence.**

AJ!
2017

5

POUR FAIRE RESPECTER LA LAÏCITÉ

- La laïcité n'est pas et ne doit pas être un combat contre les religions. L'Etat garantit à ses citoyens la liberté de choisir et de pratiquer leur religion ou de n'en choisir aucune. En retour les religions doivent respecter la séparation de l'ordre temporel et de l'ordre spirituel ainsi que les lois et les valeurs de la République. La radicalisation de formes sectaires et fanatique de l'Islam met en danger la laïcité républicaine. Elle doit être combattue avec énergie. L'émergence d'un Islam radical, qui veut imposer ses règles à la République met à mal notre conception de la laïcité. Pour renforcer notre arsenal législatif, il est proposé de créer un code de la laïcité reprenant l'ensemble des règles à respecter et de créer un délit d'entrave à la laïcité dans les services publics pour sanctionner son non-respect, ce qui permettra aux usagers du service public de voir leur droit au respect de la laïcité dans le service public respecté et aux agents du service public de se concentrer sur la réalisation de leurs missions et de ne plus être gênés par les troubles occasionnés par des demandes déraisonnables de prise en compte du religieux dans les services publics.
- Créer un conseil national des cultes pour favoriser le dialogue entre les différentes religions et l'Etat.
- La République doit définir en accord avec les autorités représentatives des Français musulmans les règles relatives au recrutement des imams, à leur formation civique, à l'utilisation de la langue française pour les prêches et à la transparence du financement des lieux de culte.

AJ!
2017